

N°4

## AESH/AED : un vrai statut ! Un vrai salaire ! Abandon des PIAL !

### La précarité, ça suffit !

A la rentrée 2021, les AESH étaient plus de 125 000, soit 46% des personnels non enseignants de l'Éducation nationale. Les AED sont également des dizaines de milliers dans les établissements. En leur absence, les établissements et les classes ne peuvent pas fonctionner.

Pourtant, ils n'ont pas droit à un vrai salaire ; ni à la reconnaissance de leur diplôme, de leur expérience et de leurs qualifications ; ni à la sécurité de l'emploi ; ni à la mutation. Ils sont privés d'une partie de l'action sociale et des primes attribués aux autres personnels.

Au contraire, ils subissent les temps incomplets imposés, une gestion arbitraire au gré des besoins, une surcharge de travail, la multiplication des tâches, le non-respect de leurs missions, la constante remise en cause de leurs droits...

Chaque année, des milliers d'AESH démissionnent en raison de la précarité, de l'absence de formation et de perspectives. La logique du ministre, c'est de faire des économies sur le dos des personnels et des élèves au mépris du handicap.

**Avec la FNEC FP-FO la précarité, les pressions, le mépris, ça suffit !**

### Un statut pour les AED et les AESH

Le CDI est désormais accessible aux AED comme c'était déjà le cas pour les AESH mais cela ne les protège ni de l'arbitraire ni du licenciement. Pour la FNEC FP-FO, la solution a un nom, elle existe, c'est le statut. Garantir un statut aux AESH et aux AED, c'est au contraire, en premier lieu garantir des moyens de subsistance, mais aussi reconnaître l'expérience des personnels, leurs qualifications, leurs droits et apporter une stabilité aux équipes. Personnels, parents, élèves, tout le monde y gagne ! Un statut pour les AED comme pour les AESH, c'est l'affaire de tous !

**La FNEC FP-FO demande l'intégration des AED et des AESH dans un statut de la Fonction publique.**



### Pour un vrai emploi à temps plein

Comme première mesure, les AESH et AED doivent pouvoir bénéficier d'un vrai emploi. Imposer le temps partiel, c'est maintenir AESH et AED sous le seuil de pauvreté, les livrer à la précarité et aux petits boulots pour survivre. Ça suffit !

**La FNEC FP FO revendique :**

- L'arrêt du temps partiel imposé
- Un temps plein pour ceux qui le souhaitent
- 24 heures hebdomadaires sur 36 semaines pour un temps plein afin de prendre en compte les préparations, réunions, ...



**Pour un vrai salaire !  
Augmentation du point d'indice de 22,68 % !**

Comme tous les agents de la Fonction Publique, notre rémunération est fonction de la valeur du point d'indice. Or, celui-ci a perdu 22,68 % de sa valeur depuis 2001, date à laquelle il a été bloquée. Alors que l'inflation prévue au 1er mai 2022 est supérieure à 4%, il faut immédiatement relever la valeur du point d'indice de 22,68 %.

**C'est la revendication que porte la fédération générale des fonctionnaires FO.**

**La FNEC FP-FO continue d'exiger le versement des primes REP et REP+ pour tous les personnels.**

**183 € tout de suite !**

Les personnels hospitaliers par leur mobilisation ont obtenu du gouvernement 183€ pour tous intégrés dans le salaire.

Les AESH et les AED ont eux aussi fait leur part de travail lors de la crise sanitaire.

**La FNEC FP-FO revendique 183€ pour tous et tout de suite sous forme de points d'indice.**

**Décret du 20 avril 2022**

Un décret est paru le jeudi 20 avril 2022. Il porte l'indice majoré minimum à 352 à compter du 1<sup>er</sup> mai, afin d'éviter que des agents ne perçoivent un traitement inférieur au SMIC. Plus de 700 000 personnels restent rémunérés au SMIC dans la Fonction Publique. Les AESH des 2 premiers échelons de la grille salariale, tant vantée par Macron et Blanquer en octobre, sont rémunérés en dessous du SMIC. Le 3<sup>ème</sup> échelon risque aussi d'être avalé dans les prochains mois par une nouvelle hausse légale du SMIC. Cette situation est d'autant plus grave que l'immense majorité des AESH se situent dans les premiers échelons.

**La FNEC FP-FO intervient auprès du gouvernement pour l'élaboration d'une nouvelle grille indiciaire largement au-dessus du SMIC !**



Echelon (durée 3 ans)	Indice majoré	Salaire brut 62%	Salaire brut 77%	Salaire brut 100%
1	352	1021,36	1268,46	1647,36
2	352	1021,36	1268,46	1647,36
3	355	1023,87	1271,58	1651,40
4	365	1059,08	1315,31	1708,20
5	375	1088,10	1351,35	1755,00
6	385	1117,12	1387,39	1801,80
7	395	1146,13	1423,42	1848,60
8	405	1175,15	1459,46	1895,40
9	415	1204,16	1495,50	1942,20
10	425	1233,18	1531,53	1989,00
11	435	1262,20	1567,57	2035,80

**9 ans pour gagner 2 € !**

Mis sous pression par les différents mouvements de grèves et mobilisations à la fois des AESH et des AED, le gouvernement a dû revoir la grille de rémunération. Pas plus tôt publié, les premiers échelons qui concernent la quasi-totalité des AESH et AED en poste à ce jour, se sont vus rattrapés par l'augmentation légale du SMIC. Si bien qu'au bout de 9 ans, les AED et AESH à 62% ne voient leur salaire augmenter que de 2,51€ brut ! Inacceptable !

**La FNEC FP-FO revendique une grille de rémunération qui garantisse un véritable déroulé de carrière aux AESH et AED.**

La FNEC-FP-FO, avec ses syndicats et avec la FCPE, mobilisent les personnels et les parents d'élèves pour continuer à amplifier le rapport de force et gagner avec les AESH.

**Il y a urgence à répondre aux revendications !**

### Frais de déplacement et de restauration

Bien que « non fonctionnaires » les contractuels ont des droits liés au statut des fonctionnaires. La FNEC FP-FO intervient pour les faire appliquer. C'est le cas des indemnités kilométriques et de restauration pour les personnels travaillant sur plusieurs établissements.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, les initiatives syndicales ont permis le versement de ces indemnités.

**La FNEC FP-FO a accompagné les personnels pour la défense de leurs droits (plus de 150€ par mois pour certains).**



### Pour le droit à la formation

De nombreux personnels doivent se former par eux-mêmes pour exercer leurs missions.

**La FNEC FP-FO revendique l'accès pour tous à la formation professionnelle sur le temps de travail et la possibilité d'accéder à des formations qualifiantes.**



### Pour un vrai Statut

Les mobilisations des AESH et des AED ont obligé le gouvernement à bouger. L'octroi du CDI est présenté comme une mesure protectrice. Mais le CDI, ce n'est pas le statut. Il ne garantit pas aux AESH et aux AED les mêmes droits que les fonctionnaires.

**La FNEC FP FO revendique l'intégration des AESH et des AED dans la Fonction publique de l'État.**

### Action sociale

Pour les AESH, comme pour les AED, la FNEC FO-FO revendique l'accès à l'ensemble des prestations d'action sociale : chèques vacances, aides académiques en matière de logement ou d'accès aux loisirs.

**Dans les commissions d'action sociale, la FNEC FP-FO défend les dossiers de prêts et secours présentés par les assistantes sociales des personnels.**

### Pour l'abandon des PIAL

Les PIAL s'avèrent être ce que la FNEC FP-FO dénonce depuis leur mise en place : un instrument de précarisation des personnels AESH.

La mutualisation des aides aux élèves en situation de handicap est une absurdité pédagogique. Il s'agit pour le ministre de limiter les coûts, jugés toujours trop élevés, de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

**La FNEC FP-FO revendique :**

- **L'abandon des PIAL**
- **Une affectation sur un établissement**
- **Le retour à une aide individualisée pour chaque élève.**

## La FNEC FP-FO organise et soutient les mobilisations des AED et des AESH

Le 19 octobre 2021, 3000 AESH défilent devant le ministère pour un vrai travail, un vrai salaire, un vrai statut, abandon des PIAL ! Pour la FNEC FP-FO, c'est tous ensemble que l'on doit s'adresser au ministre pour exiger la satisfaction des revendications.

La FNEC FP-FO est aux côtés des AED et des AESH pour construire le rapport de force, pour aller chez le ministre, là où cela se décide, pour arracher la satisfaction des revendications, dans l'action commune la plus large avec les autres personnels et les parents d'élèves.



La FNEC FP-FO est partie prenante des comités départementaux

### Extraits de l'appel de la 6<sup>ème</sup> convention AESH

*“La 6<sup>ème</sup> convention nationale des AESH se félicite de la poursuite de la constitution des comités départementaux des AESH avec les organisations syndicales et des 70 connexions. Elle remercie la présence de comités et association de parents, de la coordination nationale des collectifs d'AED, de la FNEC FP FO nationale, du SNCL national et de militants du SNES-FSU.*

*Les participants à la 6<sup>ème</sup> convention se félicitent également de la présence d'AED et d'enseignants qui témoigne de la volonté d'élargir notre mobilisation à l'ensemble des personnels de l'Education nationale et aux parents.*

*La convention nationale se félicite de toutes les mobilisations en cours des AESH et des AED, soutient la grève des AESH du 94, et estime que l'action tous ensemble dans l'unité la plus large doit s'organiser.*

*La 6<sup>ème</sup> convention nationale des AESH décide de réunir, après les élections, une convention nationale très large ouverte aux AESH, AED et à tous les enseignants et parents concernés par nos revendications. Ce sera l'occasion de décider tous ensemble des moyens d'actions pour faire aboutir les revendications et pour interpeller le prochain gouvernement. En fonction de la situation la proposition d'une nouvelle montée à Paris chez le nouveau ministre sera posée.”*

**La FNEC FP-FO défend le droit à l'enseignement adapté et combat la logique destructrice de l'inclusion systématique et forcée, caractérisée en particulier par les PIAL. La FNEC FP-FO invite tous les personnels qui exigent un vrai statut, un vrai salaire pour les AED et les AESH et l'abandon des PIAL à se saisir des élections professionnelles en votant du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats !**